



Élection primaire 2024
Brochure de l'électeur de
l'État en français



Oregon Secretary of State
Elections Division



Cher électeur, chère électrice de l'Oregon,

Cette année, les élections sont chargées en scrutins dynamiques qui nous permettront d'élire notre futur Président, les membres du Congrès, les législateurs de l'État, et bien d'autres encore. Votre vote est important.

Les habitants de l'Oregon sont des électeurs. En 2022, nous détenons le taux de participation des électeurs le plus élevé du pays. Depuis plus de 20 ans, nous avons su organiser des élections fiables et sécurisées grâce à notre système moderne de vote par correspondance. Notre démocratie fonctionne parce que les habitants d'Oregon de toutes les couleurs politiques (Républicains (Republican), Démocrates (Democrat), Indépendants (Independent)) se sont réunis pour créer le meilleur système électoral du pays.

Néanmoins, nous ne sommes pas prémunis face à la désinformation destinée à réduire la confiance en ce système. En 2024, il est plus important que jamais de recevoir vos informations de la part de sources officielles.

Recevez les faits et les réponses à vos questions auprès de ces sources d'informations de confiance.

Oregonvotes.gov | Facebook.com/OregonElections | Twitter.com/OregonElections
Trouvez le bureau des élections de votre comté sur [Oregonvotes.gov/Counties](https://oregonvotes.gov/Counties)

Voici ce que vous devez savoir à propos de l'élection primaire du 21 mai.

- **L'Oregon organise des élections primaires fermées:** Les deux principaux partis (Républicain et Démocrate) ont décidé d'organiser des élections primaires fermées en Oregon. Cela signifie que si vous n'êtes pas membre de l'un de ces principaux partis politiques, leurs candidats ne figureront pas sur votre bulletin de vote en mai. Vous pouvez vérifier que vous êtes inscrit auprès d'un parti politique sur [Oregonvotes.gov](https://oregonvotes.gov).
- Inscrivez-vous pour voter avant le **30 avril**. Inscrivez-vous en ligne ou vérifiez vos informations d'inscription sur [Oregonvotes.gov](https://oregonvotes.gov). Les bulletins de vote seront envoyés par courrier à partir du **1er mai**. Les élections se tiendront le **21 mai 2024**.

- **Les bulletins de vote doivent être envoyés ou reçus avant le jour des élections à 20 h, le cachet de la poste faisant foi.** Vous pouvez également déposer votre bulletin de vote dans l'une des douze boîtes de dépôt officielles. Rendez-vous sur Oregonvotes.gov/Dropbox pour trouver la boîte de dépôt la plus proche.
- **Ne vous laissez pas duper par de fausses informations.** Les fausses informations sont souvent chargées d'émotions, elles sont clivantes, et conçues pour être partagées facilement en ligne. Recevez les faits auprès de sources officielles telles que Oregonvotes.gov ou en appelant le bureau des élections de votre comté. Vous trouverez le bureau des élections de votre comté sur Oregonvotes.gov/Counties.

Cordialement,



LaVonne Griffin-Valade
Secrétaire d'État de l'Oregon



LaVonne Griffin-Valade
Secrétaire d'État

Cheryl Myers
Secrétaire d'État adjoint et liaison tribale

255 Capitol St NE, Ste 126
Salem, Oregon 97310

(503) 986-1518
(503) 373-7414
OregonVotes.gov

Élection primaire en Oregon

21 mai 2024

Publication officielle

Voici votre brochure officielle des électeurs pour l'élection primaire de 2024. Son objectif est de vous aider à voter à l'aide de votre bulletin de vote par courrier. Les bulletins de vote seront envoyés aux électeurs inscrits par courrier à partir du 1er mai.

Dans cette brochure, vous trouverez les dates limites des élections, les informations relatives aux inscriptions de l'électeur, vos droits en tant qu'électeur en Oregon, les déclarations des candidats, et les informations sur les mesures.

Pour des questions sur les sujets suivants:

- comment vous inscrire pour voter
- comment renvoyer votre bulletin de vote
- comment actualiser votre inscription
- les bulletins de vote par correspondance
- les élections et le vote
- les bulletins de vote de remplacement
- comment remplir votre bulletin de vote
- la réglementation sur les signatures

Veillez contacter le bureau des élections de votre Comté.

Dates à retenir

→ mardi 30 avril

Dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales ou changer d'affiliation à un parti politique pour cette élection.

→ mercredi 1er mai

Premier jour d'envoi par courrier des bulletins de vote pour les comtés.

→ mardi 21 avril

Jour des élections

Dernier jour pour renvoyer votre bulletin de vote.

Si vous envoyez votre bulletin de vote par courrier, il doit porter le cachet de la poste avant 20 h le jour des élections. Vous pouvez aussi retourner votre bulletin de vote dans une boîte de dépôt officielle avant 20 h le jour des élections.

Oregonvotes.gov/myvote

Utilisez cet outil en ligne pour vérifier ou actualiser la situation de votre inscription, et suivez votre bulletin de vote.

Résultats des élections

Consultez les résultats non officiels des élections à partir de à 20 h le 21 mai.

Les résultats non officiels seront actualisés pendant la nuit de l'élection et les jours suivants. Les résultats finaux certifiés seront disponibles le 27 juin.

results.oregonvotes.gov

Questions fréquemment posées

Où puis-je voter?

Dans l'Oregon, nous votons par courrier. Vous pouvez voter où vous voulez.

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales avant le **30 avril**, votre bulletin de vote vous sera envoyé par courrier entre le **1er** et le **7 mai**. Le bureau des élections de votre Comté l'enverra par courrier à l'adresse indiquée dans votre fiche d'inscription de l'électeur.

Si vous ne recevez pas votre bulletin de vote d'ici le **10 mai**, appelez le bureau des élections de votre Comté.

Que faire si j'ai déménagé?

Il est impossible de faire suivre les bulletins de vote. Pour recevoir votre bulletin de vote, actualisez les informations de votre inscription sur le site oregonvotes.gov/myvote.

Si la date des élections est à moins de 5 jours, appelez le bureau des élections de votre Comté pour savoir comment obtenir votre bulletin de vote.

Comment puis-je obtenir mon bulletin de vote plus tôt?

Si vous êtes absent de votre domicile le jour des élections, actualisez vos informations d'inscription de l'électeur sur le site oregonvotes.gov/myvote. Pour demander un bulletin de vote par correspondance, indiquez la durée de votre absence et l'adresse postale de votre lieu de résidence temporaire.

La brochure des électeurs est-elle traduite dans d'autres langues?

Oui. Vous pouvez consulter des extraits de la brochure des électeurs en ligne, dans les langues suivantes:

Arabe, Chinois simplifié, Français, Allemand, Japonnais, Coréen, Marshallais, Russe, Espagnol, Tagalog, Thaï, Ukrainien et Vietnamien.

Vous pouvez consulter ces traductions en ligne sur: oregonvotes.gov/voterspamphlet.

Comment puis-je remplir mon bulletin de vote?

Votre paquet de bulletins de vote comprend des instructions sur la manière de remplir et de renvoyer votre bulletin. Suivez les instructions!

Que se passe-t-il si mon chien détruit mon bulletin de vote?

Si votre bulletin de vote est perdu, détruit ou endommagé au point de ne pas pouvoir voter, appelez le bureau des élections de votre Comté pour demander un bulletin de vote de remplacement.

Suis obligé(e) de voter sur tout?

Non. Votre bulletin de vote sera comptabilisé, même si vous ne votez pas pour chaque question ou proposition y figurant.

Puis-je modifier mon vote?

Si vous avez posté ou déposé votre bulletin, votre vote ne peut pas être modifié. Si vous avez encore votre bulletin de vote, suivez les instructions envoyées avec ce dernier.

Comment puis-je retourner mon bulletin de vote?

Vous pouvez retourner votre bulletin de vote par courrier sans affranchissement. Si vous envoyez votre bulletin de vote par courrier, il doit être porter le cachet de la poste USPS avant **20 h le 21 mai**.

Vous pouvez également retourner votre bulletin de vote dans n'importe quel bureau des élections du Comté ou dans une boîte de dépôt officielle. Vous trouverez la boîte de dépôt la plus proche ainsi qu'un plan pour vous y rendre, sur oregonvotes.gov/dropbox ou en contactant le bureau des élections de votre Comté.

Les bureaux des élections des Comtés sont ouverts le jour des élections de 7 h à 20 h.

Suis-je obligé(e) d'utiliser l'enveloppe confidentielle?

Si vous avez reçu une enveloppe confidentielle, vous n'êtes pas obligé(e) de l'utiliser, sauf si vous le souhaitez.

Si vous n'avez pas reçu d'enveloppe confidentielle, votre Comté fait partie de ceux, très nombreux, qui ont intégré dans l'enveloppe de retour du bulletin de vote des éléments de sécurité supplémentaires approuvés par le Bureau du Secrétaire d'État. C'est pourquoi vous n'avez plus besoin de l'enveloppe.

Dois-je signer mon enveloppe de retour du bulletin de vote?

Oui. Votre signature est une mesure de sécurité utilisée pour vérifier votre identité. Vous êtes le seul à pouvoir signer l'enveloppe de retour de votre bulletin de vote. Les procurations ne s'appliquent pas au vote.

Si vous ne pouvez pas signer de votre nom, contactez le bureau des élections de votre Comté pour plus d'informations.

Votre bulletin de vote ne sera comptabilisé que si la signature sur l'enveloppe de retour du bulletin correspond aux signatures figurant dans votre fiche d'inscription de l'électeur.

Si votre signature ne correspond pas ou si vous oubliez de signer l'enveloppe, le Comté vous en informera. Vous disposerez de 21 jours maximum après l'élection pour prouver que vous êtes celui qui a signé l'enveloppe.

Si mon nom figure sur l'enveloppe de retour du bulletin de vote, mon vote est-il vraiment secret?

Oui. Après vérification de la signature, votre bulletin de vote est séparé de l'enveloppe de retour du bulletin de vote avant d'être déplié et examiné.

Mon bulletin de vote a-t-il été comptabilisé?

En tant qu'électeur inscrit, vous pouvez vous assurer du suivi de votre bulletin de vote sur oregonvotes.gov/myvote. Vous pouvez consulter l'envoi, la réception de votre bulletin de vote, ou s'il vous a été retourné comme non livrable.

Quand les résultats des élections seront-ils connus?

Les premiers résultats sont publiés à partir de **20 h, le 21 mai** et continueront d'être actualisés tout au long de la nuit de l'élection et des jours suivants.

Entre la nuit de l'élection et la date de certification des résultats de l'élection, les résultats non officiels publiés sur oregonvotes.gov seront modifiés. Ces changements correspondent aux bulletins de vote portant le cachet de la poste avant 20 h le soir de l'élection et qui ont été reçus et comptabilisés.

Les résultats définitifs, en particulier pour les scrutins serrés, peuvent ne pas être connus tant que l'élection n'est pas certifiée et que le résumé officiel des votes n'est pas publié. Les résultats finaux certifiés seront disponibles 37 jours après l'élection.

Ai-je besoin d'un bulletin de vote provisoire?

Si votre droit de vote ne peut pas être déterminé, un bulletin de vote provisoire vous sera délivré.

Pour obtenir un bulletin provisoire, rendez-vous en personne au bureau des élections de votre Comté et remplissez un formulaire de demande de bulletin de vote provisoire.

Votre bulletin de vote provisoire ne sera comptabilisé que si votre admissibilité au vote est confirmé.

Comment déposer une plainte?

Vous pouvez demander à la Division des élections d'enquêter si vous pensez que la loi électorale de l'Oregon a été enfreinte et que vous êtes un électeur inscrit dans l'Oregon. Les demandes anonymes ne seront pas retenues.

Vous pouvez trouver de plus amples informations et déposer une réclamation pour enquête auprès du Département des élections sur oregonvotes.gov dans la section «get involved» (soyez impliqué).

Connaissez vos droits - Sécurité des sites de dépôt

Vos droits en tant qu'électeur de l'Oregon comprennent:

- le droit à l'accès aux **urnes électorales officielles et aux bureaux électoraux** sans interférence
- le droit à la **protection de la confidentialité de votre vote**
- le droit de **vote sans intimidation ni menace**

L'intimidation de l'électeur peut inclure:

- **Des questions agressives ou harcelantes** sur votre aptitude à voter, et sont destinées à interférer avec votre droit de vote, à vous effrayer et vous inciter à voter d'une certaine manière ou à vous dissuader de voter, en posant des questions sur votre citoyenneté, votre casier judiciaire, votre droit de séjour et d'autres informations personnelles, ou en questionnant vos intentions de vote.
- **Des déclarations ou accusations fausses ou trompeuses** sur la fraude électorale ou sur les sanctions pénales s'y rapportant et conçues pour vous dissuader de voter.
- **Des menaces verbales ou physiques**, explicites ou implicites, destinées à vous empêcher de voter ou vous forcer à voter pour une Mesure et/ou un candidat particulier.
- **Des entraves ou interférences délibérées** à votre droit de vote.
- **La surveillance ciblée** d'électeurs particuliers ou de groupes d'électeurs, comme le fait de suivre ou de traquer des électeurs, de relever des plaques d'immatriculation, de filmer ou prendre des photos, etc. dans l'intention de les dissuader ou de les empêcher de voter.

Pour obtenir des informations précises sur le vote, ou pour signaler une intimidation d'électeurs

1 866 673 8683

se habla español

TTY 1 800 735 2900

pour les malentendants

Informations sur les partis politiques et les candidats

Déclarations des partis politiques

Lors de l'élection primaire, un parti politique dans tout l'État souhaitant nommer des candidats pour l'élection générale peut publier une déclaration sur les principes du parti et ses candidats. La déclaration du parti peut également s'opposer aux principes et aux candidats d'autres partis ou organisations politiques.

Les partis politiques suivants n'ont pas présenté de déclaration pour l'élection primaire de 2024.

→ Parti sans étiquette (No Labels Party)

Droits et devoirs des députés de la circonscription électorale

Les députés de la circonscription électorale (Precinct Committeepersons PCP) encouragent l'inscription des électeurs, procèdent au vote officiel des affaires concernant le parti, élisent le responsable du parti à l'échelle du Comté et nomment les Représentants d'État ou les Sénateurs de l'État lorsque l'un de ces mandats se retrouve vacant.

Les PCP sont seulement admis dans les principaux partis politiques. Le parti Démocrate de l'Oregon et le parti Républicain (Republican Party) de l'Oregon ont tous deux choisi d'élire des PCP.

Chaque circonscription électorale se voit allouer un nombre de PCP selon le nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription. Ils ne peuvent s'inscrire (ou servir) que dans une seule circonscription électorale à la fois. Néanmoins, les candidats PCP peuvent décider de s'inscrire pour servir dans leur circonscription électorale de résidence, ou dans une circonscription liée.

Vous trouverez plus d'informations sur oregonvotes.gov.

Candidats

La loi de l'Oregon (ORS 254.155) exige que le Secrétariat d'État procède à un classement aléatoire des lettres de l'alphabet pour déterminer l'ordre dans lequel le nom des candidats apparaîtra sur le bulletin de vote.

L'alphabet pour l'élection primaire de 2024 est le suivant:

E, U, X, Z, P, I, D, Q, B, O, F, A, C, T, L, G, W, R, N, Y, H, S, V, K, J, M

Les déclarations des candidats incluses dans la brochure sont séparées par type de fonction et par mandat, et de plus, sont classées dans le même ordre aléatoire que l'ordre d'impression du nom des candidats sur le bulletin de vote. En outre, dans le dépliant sur les élections primaires, les déclarations des candidats partisans sont séparées par parti politique.

Les déclarations sont classées de la manière suivante:

- Candidats républicains (Republican) par poste dans l'ordre du bulletin de vote
- Candidats démocrates (Democratic) par poste dans l'ordre du bulletin de vote
- Candidats non-partisans par poste dans l'ordre du bulletin de vote

Les candidats paient un droit, ou soumettent des signatures afin d'éviter ce paiement, pour bénéficier d'un espace dans la brochure des électeurs. Les informations requises par la loi concernant la profession, le parcours professionnel, le parcours éducatif et l'expérience gouvernementale antérieure ont été certifiées comme étant véridiques par chaque candidat.

Avis de non-responsabilité

L'exactitude des informations fournies dans les déclarations ou les argumentaires par un candidat, par un parti politique, par une assemblée d'électeurs ou par une personne soutenant ou s'opposant à une mesure n'a pas été vérifiée par l'État de l'Oregon.

Informations relatives à l'inscription de l'électeur

Qui peut s'inscrire pour voter?

Pour vous inscrire, vous devez être:

- Un citoyen américain
- Un résident de l'Oregon
- Âgé d'au moins 16 ans

Si vous n'avez pas encore 18 ans, vous ne recevrez pas de bulletin de vote tant que l'élection n'aura pas lieu au plus tôt le jour de votre 18ème anniversaire.

Comment puis-je m'inscrire pour voter?

Inscrivez-vous pour voter

- En ligne sur oregonvotes.gov/register
- En envoyant par courrier votre carte d'inscription dûment remplie au bureau des élections de votre Comté.
- En remplissant une carte d'inscription en personne dans n'importe quel bureau des élections du Comté, au bureau du Secrétaire d'État et dans certaines agences d'État telles que le DMV.

Dois-je actualiser mon inscription?

Actualisez votre inscription si vous déménagez, si vous changez de nom, de signature ou d'adresse postale, ou si vous voulez changer ou choisir un parti politique.

Vous pouvez fournir les nouvelles informations en ligne sur oregonvotes.gov/myvote ou en remplissant et en renvoyant une carte d'inscription de l'électeur au responsable des élections de votre Comté.

Dois-je fournir une pièce d'identité?

Vous devez fournir votre permis de conduire de l'Oregon, un permis ou un numéro d'identification en cours de validité.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité de l'Oregon valide, fournissez les quatre derniers numéros de votre numéro de sécurité sociale.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité de l'Oregon ou de numéro de sécurité sociale valide, vous pouvez trouver une liste alternative d'autres pièces d'identité acceptables en ligne sur oregonvotes.gov.

Quelle est la date limite d'inscription ?

Pour voter à l'élection primaire du **21 mai 2024**, votre carte d'inscription remplie doit être:

- postée avant le mardi **30 avril**, le cachet de la poste faisant foi; ou
- livrée à un bureau des élections du Comté ou à une agence d'inscription des électeurs (au DMV, par exemple) avant le mardi **30 avril**.

En cas d'inscription en ligne pour voter, cette dernière doit être soumise avant 23 h 59 le **30 avril**.

Dois-je choisir un parti politique pour voter ?

Non, vous n'en avez pas l'obligation. Si vous ne sélectionnez aucun parti lors de votre inscription ou si vous restez non affilié, le bulletin de vote que vous recevrez pour l'élection primaire ne comprendra que les mandats et les mesures au scrutin non-partisans. Tous les mandats apparaîtront sur votre bulletin de vote pour l'élection générale.

Programme de confidentialité des adresses

Le programme de confidentialité des adresses (Address Confidentiality Program ACP) fournit aux participants une adresse de substitution légale et un service de réexpédition du courrier. Les survivants de violences domestiques, d'agressions sexuelles, de harcèlement ou de trafic des êtres humains reçoivent une adresse de substitution à utiliser dans les archives publiques au lieu de leur véritable adresse.

Les personnes dont la sécurité personnelle ou familiale peut être en danger si leur adresse personnelle est disponible dans les archives publiques peuvent s'inscrire pour voter avec des protections de confidentialité en postulant au Programme de confidentialité des adresses (ACP).

Pour faire une demande pour le Programme de confidentialité des adresses (ACP), vous devez faire appel à un défenseur des victimes ayant été désigné comme Assistant de demande par le Procureur Général. Pour plus d'informations ou pour trouver un Assistant de demande près de chez vous, appelez le **888-559-9090** ou rendez-vous sur <https://www.doj.state.or.us/acp>.

La participation à l'ACP ne garantit pas en soi la sécurité de quiconque. Le personnel de l'ACP ne fournit pas d'évaluation de la menace ou de planification de la sécurité, et n'est pas autorisé à proposer des conseils juridiques.

Électeurs handicapés:

Pour de plus amples informations sur l'accessibilité au vote, veuillez contacter le **bureau des élections de votre comté**.

Quelles sont les différentes manières de voter?

- **Bulletin de vote accessible**
Vous cochez ce bulletin de vote à l'aide de n'importe quel ordinateur doté d'une technologie d'assistance, l'imprimez et le renvoyez. Vous pouvez également utiliser les tablettes ou les ordinateurs accessibles situés dans chaque bureau électoral du Comté.
- **Bulletin de vote en gros caractères**
- **Demander de l'aide**

Qui peut m'aider à voter?

- **N'importe qui, sauf votre employeur ou votre syndicat**
Vous pouvez vous faire aider par un ami, un membre de votre famille ou une autre personne de confiance. Conformément à la loi de l'Oregon, vous ne pouvez pas vous faire aider par votre employeur ou votre syndicat.
- **Équipe d'assistance au vote du Comté**
Vous n'êtes pas obligé de vous faire aider par une personne de votre entourage. Des équipes d'assistance au vote du Comté sont disponibles pour vous aider à voter confidentiellement et indépendamment.

Que faire si je ne peux pas signer mon enveloppe de retour du bulletin de vote ?

- **Vous pouvez utiliser un tampon avec votre signature ou un autre révélateur de votre signature.**
Vous devez remplir un formulaire d'attestation du tampon de signature ainsi qu'une carte d'inscription de l'électeur avant d'utiliser le tampon ou une autre marque pour signer votre enveloppe de vote.

Quelles sont les autres ressources d'accessibilité disponibles ?

- **Brochure des électeurs de tout l'État**
Disponible en audio numérique ou en texte accessible sur oregonvotes.gov.

Il est illégal de:

- signer à la place d'une autre personne l'enveloppe de retour du bulletin de vote
- voter plus d'une fois lors d'une élection ou de déposer un bulletin de vote frauduleux
- voter si vous n'êtes pas légalement qualifié pour le faire
- contraindre, faire pression ou influencer indûment un autre électeur
- vendre, proposer à la vente, acheter ou proposer d'acheter le bulletin de vote d'un autre électeur
- bloquer l'entrée d'un bâtiment dans lequel se trouve un isoloir ou un site officiel de dépôt de bulletins de vote
- dégrader, retirer, altérer ou détruire le bulletin de vote d'un autre électeur, un avis d'élection affiché, ou du matériel ou des fournitures électorales
- tenter de recueillir des bulletins de vote dans un rayon de 30 m autour d'un site officiel de dépôt de bulletins de vote
- établir un site de dépôt sans afficher un panneau stipulant « Not An Official Ballot Drop Site » (Site non officiel de dépôt de bulletins de vote).

Toute transgression identifiée des lois électorales est passible de sanctions civiles et/ou pénales.

Pour plus d'informations sur le vote dans l'Oregon ou si vous pensez que vos droits d'électeur ont été enfreints

oregonvotes.gov

1 866 673 8683

se habla español

TTY 1 800 735 2900

pour les malentendants

Vous avez le droit de voter

Si vous êtes citoyen américain, résidez en Oregon, avez 18 ans et êtes inscrit sur les listes électorales.

- **Vous avez le droit** au secret du vote. Vous n'avez aucune obligation de révéler à quiconque ce que vous avez voté.
- **Vous avez le droit** d'obtenir un « bulletin de vote provisoire », même si on vous dit que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales.
- **Vous avez le droit** d'obtenir un nouveau bulletin de vote si vous commettez une erreur.
- **Vous avez le droit** de voter pour qui vous voulez. Vous pouvez écrire le nom d'une autre personne si vous n'aimez pas les choix proposés sur votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de voter « Oui » (yes) ou « Non » (no) sur toutes les questions figurant sur votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de ne pas cocher certains choix sur votre bulletin de vote. Les choix que vous marquez seront comptabilisés malgré tout.
- **Vous avez le droit** d'utiliser un système de vote pour toutes les élections fédérales permettant aux personnes handicapées de voter confidentiellement et indépendamment.
- **Vous avez le droit** de savoir si votre bulletin de vote a été comptabilisé, même s'il s'agit d'un « bulletin de vote provisoire ».
- **Vous avez le droit** de déposer une plainte si vous pensez que votre droit de vote a été refusé.
- **Vous avez le droit** de voter ou de déposer votre bulletin de vote si vous faites la queue jusqu'à 20 h le jour des élections.
- **Vous avez le droit** de savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales.
- **Vous avez le droit** de choisir si vous voulez ou non vous inscrire comme membre d'un parti politique.
- **Vous avez le droit** d'utiliser un tampon de signature ou un autre moyen de marque, mais vous devez d'abord remplir un formulaire. Personne ne peut signer à votre place.
- **Vous avez le droit** de demander de l'aide au personnel électoral, à un ami ou un membre de votre famille. Certaines personnes ne peuvent pas vous aider à voter, par exemple, votre supérieur hiérarchique ou un responsable syndical de votre entreprise.
- **Vous avez le droit** de voter même si vous êtes sans domicile fixe.
- **Vous avez le droit** de voter si vous avez été reconnu coupable d'un crime mais que vous avez été libéré, même si vous êtes en probation ou en liberté conditionnelle.
- **Vous avez le droit** de voter, même si vous êtes sous tutelle et même si vous avez besoin d'aide pour lire ou remplir votre bulletin de vote.

Pour plus d'informations

1 866 673 8683

se habla español

TTY 1 800 735 2900

pour les malentendants

(Constitution de l'Oregon, Sections 2 et 3 ; ORS Chapitres 137, 246, 247, et 254 ; Manuel du vote par courrier ; Loi sur l'aide au vote en Amérique de 2002 ; OAR 165-001-0090 et 165-007-0030)

Candidats républicains

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. Aucune traduction d'argumentaire n'a été déposée. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Candidats démocratique

Président des États-Unis

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Représentant des États-Unis 1er district

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Représentant des États-Unis 2e district

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Représentant des États-Unis 3e district

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Représentant des États-Unis 4e district

As provided by ORS 251.170, federal and statewide candidates have an option to submit a translation of their candidate statement. If there is no translation, the candidate did not submit a translation. All statements are available in English at oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Représentant des États-Unis 5e district

Janelle S Bynum

Démocrate

Profession: Député de l'État d'Oregon, propriétaire d'une entreprise locale

Expérience professionnelle: Ingénierie électrique

Formation académique: B.S., Florida A&M University; M.B.A., University of Michigan

Expérience gouvernementale antérieure: Député de l'État d'Oregon; Alliance des parents d'élèves du district scolaire de North Clackamas

Fille de professeurs, mère de quatre enfants, propriétaire d'une petite entreprise et députée de l'État depuis 2016, Janelle défend notre communauté et s'oppose fermement aux extrémistes du MAGA qui menacent d'interdire l'avortement au niveau national et de nous priver de notre droit de vote.

Janelle a battu deux fois la républicaine Lori Chavez DeRemer. Elle recommencera et se battra pour l'égalité et la justice pour tous les habitants de l'Oregon.

- **Nos droits et libertés n'ont jamais été autant menacés.** Janelle pense que les décisions de santé d'une femme sont entre elle, sa famille et son médecin. Elle mènera le combat pour rétablir le droit des femmes à l'avortement à l'échelle nationale.
- Janelle voit à quel point les choses sont difficiles pour les familles de l'Oregon. **Elle a des antécédents de lutte pour la baisse des coûts, l'augmentation des salaires, les congés payés et l'égalité salariale.** Au Congrès, elle s'attaquera aux dirigeants d'entreprises qui exploitent les prix et fera baisser les coûts du logement et de la nourriture
- **Janelle rend les soins de santé abordables et accessibles, en votant pour plafonner les coûts de l'insuline.** Janelle empêchera les extrémistes du MAGA d'abroger Obamacare pour que les habitants de l'Oregon n'aient pas à s'inquiéter de perdre une couverture qui pourrait leur sauver la vie.
- **En prenant des mesures en faveur du climat :** En attaquant la pollution par le carbone, en protégeant notre air et notre eau tout en créant des emplois syndicaux bien rémunérés. Janelle a milité en faveur d'une législation visant à faire de l'Oregon la plaque tournante du pays en matière d'énergie propre et étendra ce travail à Washington.
- **En trouvant des solutions à notre crise du logement et la crise du sans-abrisme:** Le financement des refuges et le financement des services de santé mentale et de traitement des addictions rendent nos communautés plus sûres. Elle a soutenu la construction de logements abordables et obtiendra des fonds fédéraux pour des projets de logement.

Appuyé par:

Gouverneur Tina Kotek
L'ancienne gouverneure Barbara Roberts
La députée Andrea Salinas
Député du Congrès Earl Blumenauer
Mme Suzanne Bonamici, députée du Congrès
La majorité de la Chambre et du Sénat de l'Oregon
PCUN, le syndicat des travailleurs agricoles de l'Oregon
Parti démocratique du comté de Clackamas Jeunes démocrates de l'Oregon
EMILY's List
Congressional Black Caucus PAC
Et bien d'autres encore!

www.JanelleBynum.com

Fourni par Janelle Bynum for Congress

Cette traduction a été fournie par la personne ayant déposé l'argumentation et a été vérifiée comme étant équivalente à l'anglais par le Secrétariat d'État.

Jamie McLeod-Skinner

Démocrate

Profession: avocat, directeur Urgence et résilience, gérant d'une petite entreprise

Parcours professionnel: ingénieure civile, médiatrice, belle-mère

Études: faculté de droit de l'Université de l'Oregon, Institut polytechnique Rensselaer, Université de Cornell, lycée Ashland

Précédents mandats: conseil d'amélioration du bassin versant de l'Oregon, conseil de district pour les services d'enseignement, directrice municipale, conseillère municipale, corps du génie de l'armée américaine

« Incorruptible, Jamie rend des comptes aux citoyens de l'Oregon, et non aux comités d'action politique des entreprises. Avec Jamie, nous allons gagner en novembre. » —

Mark Gamba, membre de la Chambre des représentants

« Jamie connaît notre district, partage nos valeurs, comprend les problèmes, comble le fossé entre les villes et les campagnes et obtient des résultats. Nous lui faisons confiance. » — Jackie Montague, comté de Linn

« En 12 ans de mandat, Jamie a gagné sa réputation en matière d'intégrité, d'éthique et de responsabilité. » — Libra Forde, Comté de Clackamas

« ¡Jamie es para nosotros ! » — Roland Herrera, Comté de Marion

« Jamie est une meneuse fiable et qui a fait ses preuves. Nous avons besoin d'elle pour lutter contre le dérèglement climatique et les feux de forêt qui mettent notre avenir en danger. » — Myles Kinney, délégué à la jeunesse de la ville d'Oregon

« Jamie est une personne exemplaire. Le Congrès a besoin de son expertise en matière de gestion de l'eau. » — Jeff Rola, Conservation des sols et de l'eau du Comté de Deschutes

DÉFEND LES FAMILLES DE TRAVAILLEURS

Ancienne syndicaliste, élevée par une mère célibataire, s'est émancipée à travers l'école Jamie sait parfaitement pourquoi nous avons besoin de :

- sécurité économique et alimentaire, emplois bien rémunérés, formations en entreprise
- Baisse du coût de la vie : logement abordable, soins de santé, garde d'enfants, enseignement, retraite
- Contre le péage I-205

DÉFEND LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS FONDAMENTAUX

- Lutte contre les limitations du droit à l'avortement, à la contraception et à la FIV instaurées par les extrémistes trumpistes
- Défense du droit de vote et d'association
- Investissements dans l'enseignement

LUTTE CONTRE LA CRISE CLIMATIQUE

- Infrastructures énergétiques durables
- Protection des sources d'eau potable
- Expérience : régénération suite aux feux de forêt, sécheresse, résilience des communautés urbaines et rurales

« En travaillant ensemble, nous ferons avancer les choses. » — Jamie

SES SOUTIENS, dont plus de 100 leaders communautaires :

Parti démocrate du comté de Clackamas

Comité du Congrès pour l'égalité LGBTQ

Ouvriers en électricité de la Fraternité Internationale - Local 48

Isolateurs chaleur-gel-Local 36

Comté de Clackamas-Caucus noir

Démocrates progressistes-Amérique

Sœurs-Indivisibles

Ancienneté vocale

Agriculteurs : Kendra Kimbirauskas, Abby Kellner-Rode

Décideurs politiques : Judy Stiegler (Bend), Deb Patterson (Salem), Jane Cease (Multnomah), Jan Lee (Clackamas), Carina Miller (WarmSprings), Liz Goodrich (Redmond), Danny Cage (Portland), Ali Afghan (LakeOswego), Paige Hook (Stayton), Dr Trevor Philips (Salem), Lou Groner (WestLinn)

Travail/Comités : Jessica Colburn, Brad Porterfield, Angus et Kim Duncan, Cristal DeJarnac, Josefina Riggs, Valdez Bravo, Keith Kolkow, Bill Street

www.JamieforOregon.com

Fourni par Jamie for Oregon

Cette traduction a été fournie par le candidat et a été vérifiée comme étant équivalente à l'anglais par le Secrétariat d'État.

Représentant des États-Unis 6e district

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Secrétariat d'État

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Trésorier de l'État

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Procureur général

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Candidats non-partisans

Juge de la Cour Suprême, poste 2

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour Suprême, poste 3

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour Suprême, poste 5

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour d'appel, poste 2

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour d'appel, poste 4

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour d'appel, poste 6

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour d'appel, poste 7

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

Juge de la Cour de l'Impôt

Les déclarants peuvent soumettre une traduction de leurs argumentaires en faveur ou en opposition des Mesures d'État, conformément à l'ORS 251.170. L'absence de traduction implique la renonciation au recours à la traduction de la part du déclarant. Tous les argumentaires en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.